Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20261001-2026_10_03_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 1er octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1er octobre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 24 septembre 2026 qui a été adressée par le Maire, Clément LE FRANC, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(e)s :

LE FRANC Clément, ESPITALIER-NOËL Ludovic, MERCIER Françoise, LE DUC Marine, VIDOR Rémi, BRUNEL Pascale, LE GALL Bruno, SCHERPEREEL Laure, RAUD Gaelle, LE METOUR Jean Noël, LE DIOT Marie-Laure, COHEN Kévin, JACOB Christine, GAUDICHEAU Benoît, MESSÉ-BOUILLARD Carole (arrivée à 19h04), GONIDEC Jean-Marc, ROUSSEL Sylvain, PONSOT Claire, SERRE Pascal, KERLIDOU Estelle, SEVENO Bertrand, FACCHINETTI Régis, PIC Jessica, VETTER Jean, LAUNAY Caroline

Absent(e)s :

BAUDRY Christophe, qui a donné pouvoir à LE GALL Bruno,

MAHJOUB Ismahan, qui a donné pouvoir à FACCHINETTI Régis,

THÉOU François, qui a donné pouvoir à PIC Jessica

EON Marjorie

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Marie-Laure LE DIOT.

2026-10-03- Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement des postes de Chargés de coopération CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan – Année 2026

Rapporteur : Marine LE DUC

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue entre la Commune de Séné et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Morbihan, la CAF accompagne les collectivités dans le pilotage et la coordination des politiques en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

À ce titre, une convention d'objectifs et de financement relative aux « Chargés de coopération CTG » permet de soutenir financièrement les postes assurant les missions de coordination nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de la CTG.

La convention actuelle est arrivée à échéance au 31 décembre 2025.

Pour l'année 2026, la CAF du Morbihan propose le renouvellement de cette convention, qui prévoit le financement des missions de coopération exercées sur les quotités suivantes :

- **Petite enfance :** 0,36 équivalent temps plein (ETP),
- **Enfance - Jeunesse :** 1 équivalent temps plein (ETP).

Le montant prévisionnel de l'aide financière accordée par la CAF s'élève à 16 846,65 € par ETP existant soit un financement annuel total de 22 911,44 € par an pour les deux postes de la commune de Séné.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20261001-2026_10_03_02-DE

Cette participation contribue au financement des missions de coordination, d'animation du partenariat, de suivi des actions et d'évaluation de la Convention Territoriale Globale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de cette convention pour l'année 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 6 mars 2025 approuvant la convention d'objectifs et de financement ainsi que son avenant pour la période 2023-2025,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire du 21 septembre 2026,

Vu le projet de Convention d'Objectifs et de Financement proposé par la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026,

Considérant qu'il convient pour la Ville de Séné d'être en partenariat avec la CAF du Morbihan au regard des actions menées en direction des familles et de leurs enfants,

Considérant que la convention d'objectifs et de financement des chargés de coopération entre la CAF du Morbihan et la Commune de Séné est arrivée à échéance au 31 décembre 2025,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le renouvellement de la Convention d'objectifs et de financement entre la Commune de Séné et la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan pour le pilotage du projet de territoire, chargé de coopération CTG pour l'année 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la CAF du Morbihan ainsi que tous les documents qui s'y rapportent ;

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget des exercices concernés.

Fait et délibéré avec les membres présents,

Séné, le 5 octobre 2026

Le Maire,

Signé par : Clément Le Franc
Date : 05/10/2026
Qualité : Maire

Clément LE FRANC

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 6 octobre 2026
et publication le 6 octobre 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.